

**ARRETE n° ADMG\_2024\_007**

**portant délégation de signature du Président à un responsable de service**

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC\_2020\_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant nomination de Madame Isabelle DUBOST au poste de chef des services techniques

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation spéciale est donnée à **Madame Isabelle DUBOST**, responsable des affaires juridiques et foncières, aux fins de déposer plainte devant les services de gendarmerie suite au dépôt sauvage de déchets sur la parcelle ZM 218 à CYSOING.

Madame Isabelle DUBOST pourra signer tous documents relatifs à cette délégation de signature.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 12 février 2024

Le Président

Luc FOUTRY